

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune
Séance du jeudi 07 décembre 2023

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 01 décembre 2023

Présents : 8

*sept décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 10

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, CLAUDE

Pour :12

PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JENNIFER DEVÈZE représentée par Claudine HOUSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance: Présents non votants :
AUDREY
BLANQUET

Absents: LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC

Objet: Bourse au permis de conduire - DE_2023_239

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un dispositif de bourse au permis de conduire. Ce dispositif serait mis en place pour minimum trois jeunes allanchois(es) qui auraient entre 17 ans et 25 ans.

Il consiste en le versement d'une aide financière d'une valeur de **TROIS CENT EUROS (300 €)** par personne selon des critères sociaux spécifiques qui seront communiqués ultérieurement auprès des demandeurs.

La contrepartie prévue par la municipalité sera un travail d'intérêt citoyen d'une durée totale de 20 heures (pour exemple lors de la fête de l'Estive 2025 et de la Foire à la Brocante 2025 au profit du monde associatif ainsi que de la commune).

Chaque dossier devra être rempli et adressé à Monsieur le Maire. Les demandes seront traitées par la commission sociale puis l'attribution sera effectuée par une délibération du conseil municipal.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_2023_239-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif de bourse au permis de conduire pour minimum trois jeunes allanchois(es) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures pour mener à bien ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01 OCT. 2023
publié le 01 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_2023_239-DE
A G E D I